



ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023 CIRCULAIRE DE RENTRÉE

LE LYCÉE SERA FERMÉ DU 14 JUILLET AU 16 AOÛT 2022 INCLUS

Dates importantes :

Journées Portes Ouvertes :

**le samedi 28 janvier 2023 et le Samedi 01 avril 2023 de 9h à 15h :
Post-Bac, lycée technologique et professionnel**

Vous avez la possibilité de retrouver ces informations sur notre site :

lyceedampierre-valarep.fr

Notre accueil reste à votre disposition pour toutes questions supplémentaires.

ORGANISATION

Dès le 2 Septembre 2022, le lycée comptera environ 550 élèves.

. Pour mieux répondre à vos questions, à qui s'adresser :

CHEF D'ÉTABLISSEMENT: Laurent Vallet

DIRECTEUR ADJOINT : Jean Claude Bacha - jeanclaud.bacha@ltpdampierre.fr

DIRECTEUR DÉLÉGUÉ AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES

Jean Patrick Bielawski : 03.27.22.70.27 - jeanpatrick.bielawski@ltpdampierre.fr

Gestion des périodes de formations professionnelles - organisation des ateliers - taxe d'apprentissage.

CADRE D'ÉDUCATION : René Sénéchal 03.27.22.70.04 - rene.senechal@ltpdampierre.fr
ou sur Ecole Directe

Contrôle des absences/retards - Autorisations - Gestion des remplacements des professeurs - Gestion des sanctions. En charge de la vie scolaire.

INFIRMIÈRE : Bénédicte Floquet : 03.27.22.70.18 - benedicte.floquet@ltpdampierre.fr
gestion des passages infirmerie - gestion dossier PPS, PAP, MDPH...

SECRETARIAT GENERAL DE DIRECTION : Sabine Payen : 03.27.22.70.01
secretariat@lyceedampierre.fr ou sabine.payen@ltpdampierre.fr

Administration générale du lycée - Relations avec le Rectorat et les administrations - examens - accueil

SECRETARIAT - ACCUEIL : Nadège Hancquart : 03.27.22.70.00
nadege.hancquart@ltpdampierre.fr

Administration des élèves - examens - Inscriptions - transports scolaires - conventions de stage - accueil

COMPTABILITE : Cathy Leguillier : 03.27.22.70.21 - cathy.leguillier@ltpdampierre.fr
Facturation - Commandes - Comptabilité

GESTION CANTINE ET FAMILLE - Bourses : Marie Danièle Chevreuil : 03.27.22.70.13
mariedaniele.chevreuil@ltpdampierre.fr

SURVEILLANTES : Catherine Roly - Laurence Leroy - Emmanuelle Boughera :
03.27.22.70.07 - viescolaire@ltpdampierre.fr

ACCUEIL / RESERVATIONS RESTAURANT D'APPLICATION :

Estelle Canoot et Dominique Lefebvre Téléphone **03.27.22.70.15**

Réservations de repas au restaurant d'application <https://www.restaurant-lalexandrin.fr/>

DOCUMENTATION (CDI) : Claire Frehaut : claire.frehaut@ltpdampierre.fr

Documentaliste, gestion des livres scolaires ARBS - gestion des livres numériques avec Tabuléo

RÉFÉRENTE PASTORALE : Carole Devulder

RESPONSABLE ENTRETIEN : Marc Leclercq. **Personnel entretien** : Jérôme Descamps

1 – RENTRÉE DES CLASSES

- **Jeu**di 1 Septembre 2022 : dans la cour du lycée

A 10 H 00 : prérentrée pour les classes suivantes :

- BTS (CG, CRSA, SIO)
- terminales de lycée technologique et professionnel
- CAP 2ème année

les élèves seront libérés à **12h00**, il n'y aura pas de repas le midi

A 14 H 00 : prérentrée pour les classes suivantes :

- 2ndes générales et technologiques, 2ndes professionnelles
- 1ères de lycée technologique et professionnel
- 3ème Prépa-métiers
- CAP 1ère année.

Les cours se terminent à **16 H 00**.

2 – REUNION D'INFORMATION POUR TOUS LES PARENTS

- **Lundi 5 septembre 2022 de 17 h 30 à 19 h :**

2 GT1 – 2 GT2

- **Mardi 6 septembre 2022 de 17h30 à 19h :**

2nde Professionnelle

- **Mercredi 7 septembre 2022 de 17h30 à 19h :**

STI2D et STMG (1^{ère} et Terminales)

- **MARDI 13 septembre 2022 de 17 h 30 à 19h :**

3 PRÉPA Métiers / CAP

- **Lundi 12 septembre 2022 de 17 h 30 à 19 h:**

1ère et terminales professionnelles

- **Mardi 13 septembre 2022 de 17H30 à 19H: BTS 1 et BTS 2**

Votre présence est indispensable car de nombreuses informations vous y seront communiquées : la présentation de l'équipe pédagogique, le déroulement de l'année, les stages, l'orientation, ainsi que vos codes pour accéder à Ecole directe.(cahier de texte, emploi du temps de vos enfants, messagerie ...).

3 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

1-AIDES

- **AIDE RÉGIONALE - CARTE HDF**

La Région Hauts-de-France accorde aux lycéens une allocation via une carte personnelle et gratuite : la carte Génération#HDF

Cette carte permettra d'acheter ou de louer notamment des livres, des fournitures scolaires.

Les montants des aides accordées sont les suivants :

Pour les élèves des filières générales, technologiques et professionnelles : 100 euros pour la première année et 55 euros les années suivantes.

Pour bénéficier de cette carte, les nouveaux élèves devront impérativement en faire la demande, à partir du 22 juin 2022 sur le site internet régional dédié aux jeunes. « Génération Hauts-de-France : www.generation.hautsdefrance.fr.

Pour les anciens élèves du lycée Dampierre, le renouvellement se fait directement par le secrétariat.

Après validation de la demande par l'Institution Scolaire, vous recevrez la carte dans un délai de deux à trois semaines OU rechargement de la carte pour les anciens élèves.

Pour les nouveaux élèves du lycée général qui doivent régler la contribution ARBS (sauf les 2 GT, 1ère STI2D, 1ère STMG, 2 BAC PRO, 1ère BAC PRO, 1 CAP et 2 CAP et 3 Prépa métiers > livres numériques)

Si la carte Génération #HDF n'est pas livrée à votre domicile avant le 30 août, il est recommandé aux parents de régler la totalité de la contribution pour obtenir les manuels scolaires lors de la distribution par l'A R B S. Ceci concerne les familles, qui lors de l'inscription en ligne sur le site de l'A R B S ont opté pour la déduction de l'aide régionale. L'A R B S pourra lors de l'obtention de la carte génération, sur présentation de celle-ci ou en communiquant le N° de la carte, vous rembourser la somme attribuée par la région.

Le porte-monnaie carte Génération#HDF pour les manuels scolaires ou équipements **est valable du 1er juillet 2022 au 30 avril 2023.**

Pour les élèves qui changent d'établissement et qui ont déjà la carte Génération#HDF : ils doivent communiquer à Madame Hancquart le N° dossier et le numéro de la carte. Nous procéderons à la mise à jour.

2 - PASS CULTURE

Un pass Culture pour les élèves de 15, 16 et 17 ans.

Tous les jeunes de 15 à 17 ans bénéficient à partir de janvier 2022 d'un crédit pass Culture. Ce crédit leur permet d'accéder à des biens et des services culturels : places de cinéma, de concert, de théâtre, billets d'entrée de musée, livres, etc.

Pass Culture pour les élèves de la 4e à la terminale

Aujourd'hui

Le pass Culture pour tous les jeunes de 18 ans

Sur l'ensemble du territoire national

300 € à dépenser sur deux ans en biens et services culturels

À partir de la rentrée 2021-2022

300 € à dépenser sur deux ans en biens et services culturels

Le pass Culture étendu à tous les élèves de la 4e à la terminale

25 € par an à partir de la 4e, puis 50 € par an pendant les années de lycée

Trois objectifs

- 100 % des élèves concernés
- Un engagement renforcé des élèves à des projets culturels
- Un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent et progressif

3 - ARBS INSCRIPTION

L'inscription pour les manuels scolaires se fait auprès de l'A.R.B.S sur leur site <http://www.arbs.com/>. Vous êtes invités à vous connecter sur le site rubrique « **mon compte** » à votre espace adhérent ou à créer votre compte si vous utilisez le serveur pour la première fois. Suivez toutes les étapes et finalisez vos inscriptions. Votre adhésion et réservation doivent se faire **pour obtenir les livres avant le 15 août 2022 sur le site de l'ARBS.**

LES LIVRES GÉRÉS PAR L'ARBS

T STI2D-T STMG – T BAC PRO – BTS .

La distribution se déroule dans les locaux du lycée, le Vendredi 02 septembre de 14h00 à 17h00 . Une permanence se tiendra aussi le mardi 06 septembre de 14h30 à 15h30.

4 - CHROMEBOOK AVEC LIVRES NUMERISES

Les ChromeBooks avec les manuels numérisés par TABULEO seront gérés par le lycée (pas d'inscription sur le site ARBS).

La distribution se déroule dans les locaux du lycée général, contre la remise des documents signés suivants : charte et autorisation parentale ChromeBook.

5 - TENUE ET FOURNITURES PROFESSIONNELLES ET UNIFORME

Pour les derniers élèves inscrits, il est urgent de passer directement commande avant le 25 Juillet auprès des fournisseurs en envoyant, si cela n'est pas déjà fait, les bons de commandes accompagnés des règlements.

Pour les BAC PRO

Les uniformes, les tenues professionnelles ainsi que les mallettes de couteaux seront remises dans les locaux à la rentrée.

ATTENTION : chaque élève devra être en possession de son matériel et équipements complets dès la 2ème semaine de Septembre.

TOUS les vêtements, équipements et livres devront être **marqués de façon permanente** au nom de l'élève pour éviter les problèmes.

Le lycée effectuera un complément de petit matériel pour les élèves hôteliers (toques, carnets de bons, cravates ou foulards au nom de l'établissement, etc...) en septembre.

A NOTER : la société « DECROIX » sera au lycée pour la distribution des tenues et assurera les échanges si besoin. (date qui sera communiquée ultérieurement)

ATTENTION : les chemises déballées des sachets ne seront pas reprises. Pour l'échange, veillez à ce qu'elles soient correctement pliées dans leur emballage.

6 - TENUE DES ÉLÈVES

Le règlement intérieur des élèves demeure l'unique référence en matière de tenue.

L'uniforme lycée est obligatoire pour le secteur des métiers de l'hôtellerie restauration à certains moments ainsi que pour le bac pro MCV. Les modalités seront définies à la rentrée.

Toutes les formations dispensées au lycée conduisent à observer l'exigence de tenue et de savoir être pour tous les élèves. Aucun écart ne pourra être accepté.

Nous serons particulièrement attentifs au respect de la tenue vestimentaire et au comportement moral de nos élèves.

7 - HORAIRE DES COURS

Les cours ont lieu du lundi au vendredi de 8 h 15 à 17 h 00 voire 18h00, selon l'emploi du temps de chaque classe.

Des cours de pratique en hôtellerie restauration peuvent se terminer à 23 heures. (pour certaines soirées du vendredi au restaurant d'application). Ces horaires font partie intégrante de la formation des élèves qui prendront leurs dispositions pour assurer présence et transport. (Un planning pour l'année sera donné aux élèves en début d'année.). **Leur présence sera obligatoire.**

En cas d'absence des professeurs, les élèves sont à l'étude sauf aménagement de l'emploi du temps par le CPE.

8 - INSCRIPTION ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU LYCÉE

L'inscription est effectuée pour l'année. Il s'agit d'un engagement passé entre la famille, l'élève et le lycée.

Le règlement intérieur est donc accepté dans sa totalité et vous vous engagez à le respecter. Il comprend : règlement intérieur, procédures de sanctions.

Il figure également dans le carnet de correspondance qui sera distribué à chaque élève en début d'année scolaire. Les informations du lycée y sont regroupées vis à vis de la famille et réciproquement.

Ce carnet est toujours en possession de l'élève qui doit le présenter pour accéder au site de l'établissement ainsi que sa carte nominative. En cas d'oubli ou de perte, l'élève pourra être sanctionné.

Nous demandons aux parents de consulter régulièrement le carnet de correspondance afin de prendre connaissance des informations transmises par le lycée. Chaque élève est en possession d'une carte de cantine scolaire. Il est impératif lors du passage au self de la présenter (midi) en cas d'oubli, l'élève passera en fin de file. Pour les élèves externes, celle-ci doit être créditée pour pouvoir accéder au self.

La fabrication d'une nouvelle carte sera **facturée 10 €**.

9 - TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour les élèves qui dépendent de TRANSVILLES :

Pour bénéficier du **Pass Scolaire** subventionné, veuillez vous connecter à www.transvilles.com pour effectuer la demande. Cette demande est à renouveler tous les ans.

Pour les contacter : 03.27.14.52.52.

10 - AIDE AUX TRANSPORTS

Pour les élèves qui ne dépendent de TRANSVILLES ou qui souhaitent prendre le train ou encore pour les élèves en situation de handicap (avec reconnaissance MDPH) :

Il faut s'inscrire en priorité sur le site du Conseil Général :

transports.hautsdefrance.fr

L'inscription prend moins de 5 minutes.

Ou alors, en retournant le formulaire téléchargeable sur le site **transports.hautsdefrance.fr**, dûment complété et signé.

Si votre inscription est accordée, la prise en charge sera disponible sur internet et/ou vous sera adressée par voie postale. A valider auprès des réseaux de transports concernés (en agence, par correspondance ou directement sur leur site internet si ce service est proposé).

Vous pouvez les contacter par téléphone au 03.74.27.00.50 OU par email via le formulaire de contact : <https://transports.hautsdefrance.fr/contact/>.

11- BOURSES D'ENSEIGNEMENT

Pour les élèves boursiers de section BTS, les notifications d'attribution sont à remettre à Madame Chevreuil en comptabilité à la rentrée pour que le versement des bourses soit déclenché. **Quant aux transferts, ils sont à réclamer et à établir par l'établissement d'origine.**

Le versement des bourses se fait au lycée qui les déduit sur les factures. Il est donc nécessaire de retourner rapidement à l'établissement **l'exemplaire signé de la procuration.**

12 - ASSURANCES SCOLAIRES

L'attestation d'assurance pour la responsabilité civile de votre enfant devra être rendue au professeur principal le jour de la rentrée scolaire.

13 - CERTIFICATS DE SCOLARITÉ

Dès la semaine de la rentrée, le secrétariat remettra les certificats scolaires aux professeurs principaux.

14 - ACCÈS AU LYCÉE :

Il se fera uniquement sur présentation de la carte ou du carnet de correspondance.

L'entrée principale des élèves se fait par le

85 avenue de Denain 59300 Valenciennes

Ces accès seront ouverts :

- le matin de 7 H 30 à 8 H 30
- en fonction des emplois du temps des classes.

15 – INFIRMERIE

L'infirmière est la seule habilitée dans l'établissement à remettre les médicaments aux élèves.

Il est rappelé aux enfants que l'infirmerie n'est pas un lieu de dispense de cours.

16 – ABSENCES ET RETARDS

Les parents doivent impérativement téléphoner au bureau de la vie scolaire au

03 27 22 70 07 ou envoyer un mail à : viescolaire@ltpdampierre.fr dès 8 H 15.

Les retards et les absences doivent être justifiés par écrit afin d'obtenir une autorisation d'entrer en cours. En cas d'absences nombreuses non justifiées médicalement, l'année scolaire ne pourra être validée.

Les **retards abusifs** de certains seront sanctionnés.

17 – PERIODES DE FORMATION EN ENTREPRISES

Les formations au lycée nécessitent la mise en place de stages durant l'année scolaire. Vous trouverez ci-joint l'imprimé de demande de stage.

Les stages sont obligatoires et font partie intégrante de la formation. Le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques assure la coordination avec les équipes pédagogiques. Il est assisté par le secrétariat des stages.

Sous peine de renvoi du lycée, l'élève ne saurait interrompre définitivement son stage que pour des motifs graves et après accord des deux parties contractantes et du chef d'établissement.

Si un élève se fait renvoyer d'un stage pour quelques motifs que ce soient, il sera convoqué à un conseil de pré discipline.

ATTENTION : Le stage ne pourra débuter que si la convention de stage est signée de toutes les parties.

18 – ANIMATION PASTORALE

Animation pastorale pour les jeunes

La pastorale du lycée est animée par une équipe d'enseignants et d'encadrants.

Elle assure un lien avec nos élèves et Jeunes cathocambrai, le service diocésain dédié aux jeunes. Il s'agit de permettre à chacun d'avancer dans une réflexion personnelle et spirituelle en lien avec les autres.

Des temps forts viennent émailler notre année : Tour du Saint Cordon, Noël, Pâques. Libre à chacun de s'inscrire ou non dans la démarche ; cependant, à Dampierre, nous avons réservé un statut particulier à la célébration de Noël, en faisant de ce temps un moment de rassemblement de toute la communauté, particulièrement pensé pour être pleinement inclusif.

De plus, des temps d'échange et de réflexion personnelle peuvent être ponctuellement proposés. Pour exemple, en 2021, Laurent GAY est venu témoigner du cercle infernal que la drogue a produit chez lui et comment il s'en est sorti.

L'ouverture au monde est au cœur de nos propositions en veillant à répondre au mieux aux attentes de nos jeunes.

Pour toute information, vous pouvez contacter Carole Devulder

19 - RESTAURANT SCOLAIRE

Il s'agit d'une annualisation des repas avec un forfait ½ pension annuel basé sur les repas prévus, déduction des stages, des ponts, des journées pédagogiques et jours fériés. Un élève absent pour un arrêt maladie de plus de 8 jours, les repas seront décomptés à partir du 2^{ème} jour uniquement sur présentation d'un certificat médical.

La ½ pension est calculée sur une base de 5 jours. Si l'emploi du temps est effectué sur moins de 5 jours des modifications seront apportées sur la facturation.

Pour les externes:

Il est rappelé qu'il est strictement interdit de ramener de la nourriture (gamelle, sandwich...) de l'extérieur dans l'établissement, pour des raisons sanitaires étant donné que nous n'avons pas de lieu de stockage adapté.

Il en est de même pour les BTS.

Aide à la cantine : merci d'adresser un courrier à l'attention du chef d'établissement en y joignant l'avis d'imposition 2022 (revenus de 2021). Toutes les classes sont concernées sauf les sections de BTS.

Pour les 3èmes, vous trouverez à la fin de la circulaire le barème d'aide à la demi-pension.

20 - RESTAURANT D'APPLICATION

Vous avez la possibilité, dans le cadre pédagogique, de pouvoir réserver au restaurant d'application certains midis et aussi pour quelques vendredis soirs.

Vous pouvez contacter directement le restaurant d'application au 03.27.22.70.15.

Les réservations au restaurant sont ouvertes à partir du 10 septembre, sur le site "**zenchef**" <https://www.restaurant-lalexandrin.fr/>

21 - INSCRIPTION AUX EXAMENS

Les élèves des classes d'examens (classes de 1ères et terminales) devront remettre à leur Professeur Principal les documents ci-dessous, nécessaires à leur inscription aux examens **pour le 5 septembre**, semaine après la rentrée scolaire.

Pour les classes de Terminales Bac Pro :

- Photocopie de la carte d'identité,

- Attestation de recensement,
- Certificat de Préparation à l'Appel à la Défense (si effectuée),
 - Copie du relevé de notes et diplôme obtenu en fin de 1^{ère}.

Pour les classes de Premières STI2D et STMG et Terminales:

- Photocopie de la carte d'identité,
 - Attestation de recensement,
- Certificat de Préparation à l'Appel à la Défense (si effectué).

Pour les classes de Terminale CAP :

- Photocopie de la carte d'identité,
 - Attestation de recensement,
- Certificat de Préparation à l'Appel à la Défense (si effectuée).

Pour les classes de 3ème Prépa-Métiers :

- Photocopie de la carte d'identité,
 - Attestation de recensement,

Sans retour de ces documents, et passé le délai, votre enfant ne pourra pas être inscrit à son examen.

INSCRIPTION A L'EXAMEN POUR LES TERMINALES BTS :

Merci de bien vouloir nous fournir :

- Attestation de recensement,
 - JAPD,
- Copie du relevé de notes du Bac obtenu,
 - Copie du diplôme du Bac obtenu,
- photocopie carte d'identité ou passeport.

Toutes ces pièces sont à rendre en mains propres au professeur principal le jour de la rentrée.

22 - DIVERS

Photos individuelles et photos de classe : Vendredi 02 septembre 2022 toute la journée par ordre de passage.

Journée intégration : jeudi 8 septembre 2022 pour les 3ème PRÉPA Métiers et 2ndes et 1 CAP. Pour les BTS le mercredi 28 septembre 2022.

Toutes les informations utiles pour bien préparer sa rentrée sont sur le site Internet du lycée Dampierre lyceedampierre-valarep.fr.

Vous trouverez également sur le site (*infos utiles 2022/2023*) :

les listes des équipements, tenues et fournitures scolaires qui sont téléchargeables.

ÉLÈVES A DISPOSITIF PARTICULIER

Si votre enfant est touché par un trouble « Dys » ou a besoin d'un accompagnement particulier, veuillez-vous rapprocher, dès la rentrée scolaire, de Mme Floquet, avec tous les documents en votre possession afin que nous puissions mettre en place le plus rapidement possible les dispositifs d'aide appropriés.

Information de l'Inspection Académique : Dispositifs 'DYS' pour les demandes d'aménagements.

Les nouveaux élèves 'dys' dont les diagnostics ont été posés par un bilan psychométrique et un bilan d'orthophonie le plus récent, doivent transmettre dès la rentrée de septembre les photocopies à Mme Floquet pour une prise de rendez-vous avec leurs parents et le professeur principal.

Les élèves « dys », qui n'ont jamais bénéficié d'un P A P (Plan d'Accompagnement Personnalisé), doivent au préalable avoir l'accord du médecin du service médical du Rectorat. Pour cela, les parents doivent se rapprocher de l'établissement dès septembre pour obtenir le formulaire rectoral.

Nouveau : le dossier complet de toute demande d'aménagements aux examens doit arriver au service médical au plus tard début novembre 2021. Il est important que les parents transmettent les documents rapidement.

Les nouveaux élèves, qui ont obtenu une notification au DNB et qui s'orientent vers le lycée professionnel ou le lycée général, doivent transmettre leur dossier à Mme Floquet pour une prise de rendez-vous. Les notifications au DNB sont valables pour les classes de seconde générale ou de Bac Pro. Si des aménagements sont nécessaires pour les travaux pratiques, une demande doit être sollicitée au service médical.

Les élèves, qui ont obtenu une notification d'aménagements aux examens en cette année 2022 par le Rectorat, n'auront pas à solliciter une nouvelle demande pour l'année scolaire 202-2023 sauf, si les aménagements obtenus sont insuffisants et que des demandes supplémentaires sont nécessaires. Dans ce cas seulement, merci de prendre contact avec Mme Floquet dès la rentrée de septembre. Si aucun aménagement supplémentaire n'est prévu, la notification de 2022 est valable pour les examens en 2023.

Rappel aux familles : les rendez-vous pour le PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) ou l'ESS dans le cadre d'un PPS sous l'égide de l'enseignante référente seront prioritairement accordés entre septembre à mi-novembre 2022 aux élèves qui sollicitent un tiers temps aux examens officiels. Les dossiers doivent arriver au service médical du Rectorat avant le 16 novembre 2022. Ce sera ensuite les prises de rendez-vous pour les élèves entrant en classe de seconde.

A.P.E.L. (Association des parents de l'enseignement libre)



L'A.P.E.L (Association de parents de l'Enseignement Libre) est :

- Une association de parents rassemblés autour des valeurs fondamentales de l'enseignement libre.
- Un lien entre les parents, les élèves, l'équipe éducative et le personnel du lycée. - Une équipe de parents bénévoles qui se réunissent régulièrement et participent à la vie du lycée à travers différentes commissions et actions.

Voici quelques exemples d'actions menées par l'Association :

1. La participation à l'animation pastorale.
2. Les conseils de classe avec les parents correspondants.
3. La commission cantine.
- 4 Les portes ouvertes. ...

Si vous voulez contacter l'Association des Parents d'Elèves, voici leur

adresse mail : apel@ltpdampierre.fr

L'assemblée générale de l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.L.) aura lieu le

lundi 26 septembre à 19 h.

Pass Culture pour les élèves de la 4^e à la terminale

Agrandir
l'infographie

AUJOURD'HUI



Le pass Culture pour tous les jeunes de 18 ans



Sur l'ensemble du territoire national



300 € à dépenser sur 2 ans en biens et services culturels

À PARTIR DE LA RENTRÉE 2021-2022



Le pass Culture étendu à tous les élèves de la 4^e à la terminale



25 € par an à partir de la 4^e, puis 50 € par an pendant les années de lycée

TROIS OBJECTIFS

1 100 % des élèves concernés

2 Un engagement renforcé des élèves à des projets culturels

3 Un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent et progressif

DEUX DÉCLINAISONS SCOLAIRES

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS SOUS CONTRAT

PART INDIVIDUELLE*

PART COLLECTIVE**

Collégiens 4 ^e			25 €/élève
Collégiens 3 ^e			25 €/élève
Lycéens 2 ^{de}	20 €	+	30 €/élève
Lycéens 1 ^{re}	30 €	+	20 €/élève
Lycéens Tle	30 €	+	20 €/élève

*La part individuelle fonctionne de manière semblable au pass Culture +18 ans.

**La part collective permet à un professeur de financer des activités EAC pour sa classe.

LES ACTEURS

- Association avec le ministère de la Culture
- 1 référent culture par collège et par lycée
- L'outil Adage pour les professeurs pour géolocaliser les offres collectives pass Culture

LE CALENDRIER

- **Octobre 2021**
Phase de test de l'application dans les académies pilotes de Rennes et Versailles
- **Début 2022**
Généralisation à toutes les académies



PARTENAIRE DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

POUR VOS MANUELS SCOLAIRES

**COMMANDE DE VOS MANUELS EN LIGNE SUR
WWW.ARBS.COM**

**LIVRAISON GRATUITE DANS VOTRE
ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE POUR TOUTE
COMMANDE PASSÉE AVANT LE 15 AOÛT**

RACHAT EN FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

ARBS EST PARTENAIRE DE VOTRE ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

POUR LA COMMANDE DE VOTRE PACK LIVRES



ATTENTION DATE LIMITE : 15 AOÛT !

Pour une livraison gratuite dans votre établissement, pensez à commander **avant le 15 AOÛT !** Après cette date, la livraison devient payante et se fait exclusivement en point de retrait ou à domicile.



01 Je commande mes livres en ligne sur WWW.ARBS.COM

Vous sélectionnez et personnalisez le pack validé pour votre établissement et votre classe.

02 Je règle ma 1ère échéance

Nous facilitons le paiement de vos livres via un règlement en deux échéances. À la commande, vous ne payez que la première et votre adhésion annuelle de 6€.



03 Je revends mes livres

À la fin de l'année scolaire, dans votre établissement, vous revendez vos manuels aux équipes ARBS présentes sur place.

04 Je ne paie pas la 2^{ème} échéance

Si vous nous revendez l'ensemble des manuels de votre pack livres, en bon état, vous ne payez pas la seconde échéance.



UNE QUESTION ? BESOIN D'AIDE ?



Assistance en ligne
sur www.arbs.com



03 20 72 10 43 (Appel gratuit)
9h00 - 17h00 de Juin à Septembre



Accueil sur rendez-vous
à prendre depuis notre site internet
pour tout déplacement dans nos locaux

ACCÈDER À MON ESPACE DE COMMANDE !

Flashez le code !



Pour les 3èmes uniquement

Convention Aide à la Demi-Pension

BARÈME AIDE À LA DEMI-PENSION

Année scolaire 2022/2023

Élevés entrant en 3^{ème} uniquement

Le Département du Nord reconduit à la rentrée scolaire 2022 son action en faveur des collégiens qui, pour des raisons essentiellement financières, ne seraient pas en mesure d'accéder à la demi-pension de leur établissement.

Cette aide départementale, qui doit permettre à chaque enfant de prendre un repas le midi, dépend des ressources de la famille, en fonction du barème arrêté ci-dessous.

Vous êtes domicilié dans le département du Nord et votre enfant est scolarisé dans un collège ou un lycée Professionnel en Prépa-Métiers (même hors département du Nord).

En fonction des ressources indiquées sur l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021, vous pouvez prétendre à :

l'aide à la demi-pension

dont les montants par repas s'élèvent à :

1,87 €

1,44 €

0,89 €

En cas de diminution avérée des ressources depuis 2022, votre demande pourra être réexaminée à partir de justificatifs.



Pour savoir de quel niveau d'aide vous pouvez bénéficier

Nombre d'enfants à charge	PLAFONDS DE RESSOURCES* POUR UNE AIDE À :		
	1,87 €	1,44 €	0,89 €
1	14 628 €	18 003 €	21 379 €
2	16 312 €	20 067 €	24 531 €
3	17 996 €	22 131 €	27 683 €
4	19 680 €	24 195 €	30 835 €
5	21 364 €	26 259 €	33 987 €
6	23 048 €	28 323 €	37 139 €
7	24 732 €	30 387 €	40 291 €
8	26 416 €	32 451 €	43 443 €
9	28 100 €	34 515 €	46 595 €
10	29 784 €	36 579 €	49 747 €
Par enfant supplémentaire	1 684 €	2 064 €	3 152€

**Revenu fiscal de référence*

Le collège se tient à votre disposition pour vous communiquer les pièces justificatives à joindre.

